

# CRÉDIT<sup>(1)</sup>

FINANCEMENT  
BATEAUX NEUFS & D'OCCASION

Avec SGB Finance, choisissez une formule de financement souple aux multiples avantages.

## LES AVANTAGES



Devenez **immédiatement propriétaire** de votre bateau



**Demandez la révision** du montant de vos mensualités<sup>(1)(2)</sup>



**Remboursez** partiellement ou totalement votre crédit<sup>(1)</sup>



Effectuez un versement exceptionnel<sup>(1)(3)</sup>



Sollicitez un **report d'échéance**<sup>(1)(4)</sup>



Choisissez et demandez la **modification de la date de prélèvement**<sup>(1)(5)</sup>

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Jusqu'à 12 ans (CRÉDIT PALIER) et 15 ans (CRÉDIT CLASSIQUE)
- Financement de bateaux à voile et à moteur, neufs ou d'occasion (de moins de 10 ans)
- Apport : 0 à 50 % du prix du bateau TTC

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.**  
**Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**  
Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

  
FINANCE

- (1) Sous réserve d'acceptation par SGB Finance et selon conditions contractuelles et tarifaires en vigueur.
- (2) (à la hausse ou à la baisse) pour suivre l'évolution de votre situation.
- (3) Avec SGB Finance, vous réajustez votre financement en réduisant sa durée ou en diminuant le montant des mensualités.
- (4) Vous souhaitez faire une pause dans vos remboursements ?  
SGB Finance vous reporte le paiement d'une mensualité en fin de contrat pour faire face aux éventuels imprévus.
- (5) À votre demande, SGB Finance peut modifier la date de prélèvement de votre échéance.



Ref 147\_401 - CP/AB - 08/2022